

réactions rétrogrades des pays développés si nous voulons réaliser nos objectifs. Je crois au juste milieu. Et c'est à nous, parlementaires, qu'il revient de le trouver. A long terme, nous ne serons assurés de la prospérité et de la sécurité économiques que si nous veillons à ce que le monde en développement s'achemine lui-même vers la prospérité.

Passant maintenant à l'engagement renouvelé du Commonwealth vis-à-vis de la communauté mondiale, j'aimerais souligner brièvement les avantages dont bénéficie notre association. Nous avons des institutions et une langue communes ce qui facilite les communications entre nous et suppose une coopération qui dépasse le cadre même du Commonwealth. Comme je l'ai déjà dit, l'Association a joué un rôle utile en Afrique et dans le domaine de la coopération économique internationale. Nos délégations nationales ont coopéré efficacement dans diverses enceintes internationales telles que la Conférence sur le droit de la mer, et nous nous réjouissons à la pensée de poursuivre la consultation et la collaboration dans l'avenir.

Au Canada, c'est avec plaisir que nous avons été témoins du resserrement des liens entre le Secrétariat du Commonwealth et l'Agence de coopération culturelle et technique. Comme vous le voyez, nous attachons du prix aux deux organisations parce qu'elles expriment notre double identité sur la scène internationale.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour parler du rôle important que jouent, dans les affaires du Commonwealth, un grand nombre d'organisations non gouvernementales, qui vont de la Fondation du Commonwealth jusqu'à notre association. Elles sont la base du Commonwealth. Elles encouragent le dialogue entre individus dans un esprit de respect réciproque qui crée un sentiment d'interdépendance et de finalité commune. Ces organisations, qui rassemblent des personnes à tous les niveaux, apportent des avantages mutuels à l'ensemble de la communauté. Elles sont multidimensionnelles, innovatrices, souples et servent d'appoint aux entreprises gouvernementales. Parce qu'elles donnent un visage humain au Commonwealth, elles méritent notre soutien et notre encouragement.

J'aborde maintenant un sujet d'intérêt capital pour le Commonwealth: les droits de la personne. Nous tous, membres du Commonwealth, partageons le patrimoine de la démocratie parlementaire britannique et de la règle de droit. C'est un principe fondamental qu'il nous faut tous respecter. Malheureusement, il n'en a pas toujours été ainsi, et, à l'occasion, la liberté politique a cédé la place à l'arbitraire ou à l'opportunisme politique. Mais nous devons rejeter ces options au profit de la règle du droit impartial. Nous, parlementaires, assumons une lourde responsabilité envers ceux que nous représentons. Nous devons veiller à ce que ce principe inspire le plus grand respect. Qu'un seul individu perde arbitrairement sa liberté, et c'est celle de tous qui est menacée.

Le Commonwealth doit défendre les droits civils et politiques de la personne. Rappelons que c'est notre rejet inconditionnel de l'*apartheid* qui a conduit au retrait de l'Afrique du Sud du Commonwealth il y a de nombreuses années. Il va sans dire qu'au sein de notre communauté les nations sont égales et que nous avons une longue